

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Procuration : 4

Votants : 26

L'an deux mil vingt trois

Le : **27 février**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 février 2023**

OBJET : D2023_1_6

Admission de dettes en non valeurs

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; VIEUILLE R .

Ont donné procuration : BRIANCON JP à MOUMANEIX P ; GERACI F à GAUDILLIERE M ; URBAJTEL P à JOUANNET J ; VRIET L à THOS F jusqu'à la question 8 inclus.

Absente : BERTHELON Saskia

Secrétaire de séance : MOINARD BOUTENEGRE Murielle

Le rapporteur fait part d'un courrier du trésorier proposant d'admettre des dettes en non valeurs qui n'ont pu être recouvrées, souvent datant de plusieurs années et dont le montant est inférieur au seuil de poursuite ou dont les poursuites ont été infructueuses. Le montant total s'élève à 747,02 € sur le budget général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- décide d'admettre en non valeurs 747.02 € sur le budget général ;

- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 1^{er} mars 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 1^{er} mars 2023

Le Maire,